

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	7
• votants	8
• absents	3
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 18 février 2025 à 19 heures 00

Date de convocation :

14 février 2025

Date d'affichage :

14 février 2025

Objet

N° 06/2025

Approbation du compte
de gestion dressé par le
Receveur
Budget Principal

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Cyril CHATANAY.

Pouvoirs donnés: Cyril CHATANAY à Carole LAFFIN

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui des titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Délibération du Conseil Municipal du 18/02/2025

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 20 février 2025.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER